



**SOCIÉTÉ CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE**

*Partenaire désigné BirdLife International*

B.P. 13641 – 98803 Nouméa Cedex

Tél./Fax : 687-23.33.42 – Courriel : sco@sco.asso.nc

RIDET 231.035.001

### **Offre de mission**

**« Volontaire à l'engagement de service civique » \***

**Mission « Participation à la mise en œuvre du plan de gestion de la Zone d'Importance Pour la Conservation des Oiseaux du Nakada-Do » Juillet 2015**

## **PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ CALEDONIENNE D'ORNITHOLOGIE**

La Société Calédonienne d'Ornithologie (SCO) est une association loi 1901. Elle œuvre depuis 1965 pour la préservation de l'avifaune calédonienne à travers trois axes principaux définis par ses statuts:

- L'amélioration des connaissances
- la sauvegarde, la protection, la conservation des espèces et des espaces associés
- l'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation des publics à ces enjeux

La SCO est la représentante de BirdLife International en Nouvelle Calédonie. Par ailleurs, elle coopère régulièrement avec des institutions et organismes de recherche locaux et nationaux (Provinces, Gouvernement, services de l'Etat, Institut agronomique néo-calédonien, CNRS, Muséum National d'Histoire Naturelle,...), des associations locales ainsi qu'avec des organismes internationaux.

Elle agit concrètement au travers de projets de lutte contre les espèces envahissantes, de la préservation des oiseaux marins et terrestres, du suivi des populations d'oiseaux, d'études sur les espèces menacées, de l'élaboration de plans d'actions pour la préservation de Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) ou pour la sauvegarde d'espèces menacées, de la sensibilisation du grand public et de tous les acteurs de la protection de l'environnement...

L'équipe salariée est composée de six personnes réparties sur le territoire entre Province Nord et Province Sud.

### **CONTEXTE ET DESCRIPTIF DE LA MISSION :**

En Nouvelle Calédonie, 32 ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux) ont été identifiées à la suite d'un travail collégial mené entre 2003 et 2007 et selon une démarche mondiale initiée par BirdLife International (12 000 ZICO dans le monde). Afin de préserver la qualité de ces ZICO la SCO a proposé de réaliser un travail pour la mise en œuvre d'une gestion participative reposant sur l'implication des tribus et le développement durable, venant en complément du réseau des aires protégées existant en Province Sud. La ZICO Nakada-Do (communes de Boulouparis, Thio et La Foa), a ainsi été choisie en 2008 comme ZICO pilote pour la réalisation du projet de gestion participative du réseau ZICO.

Depuis 2008, un travail important de mobilisation et d'échange a été mené auprès de plusieurs tribus riveraines de cette ZICO afin de faire émerger une **dynamique pour une gestion efficace et durable des forêts et des espèces de cette ZICO. Un document d'Objectif et de Synthèse intégrant un Plan d'Actions Global (PAG)** décliné en plans d'actions spécifiques pour chaque tribu impliquée dans le projet a été finalisé en 2013.

A ce jour, la tribu de Kouaré est la plus impliquée et **trois associations motrices** de la tribu ont participé à la rédaction et à la validation du plan d'action. Ces associations **ont reçu de manière officielle l'aval des responsables coutumiers** pour s'engager dans le projet et travaillent régulièrement avec la SCO pour impulser la mise en place des actions planifiées.

L'objectif principal pour l'année 2015 est de poursuivre **l'animation du projet de préservation de la ZICO Nakada-Do**

**Sous la tutelle du directeur de la SCO, les missions principales confiées au VSC recouvrent les actions suivantes :**

- Poursuivre l'accompagnement du groupement d'associations de Kouaré pour la mise en place d'une pépinière dans l'optique de reboiser une parcelle de forêt dans le massif forestier du Mont Nakada (tribu de Kouaré).
- Accompagner le groupement d'associations de Kouaré dans leurs réflexions concernant la mise en place d'un statut réglementaire de protection de la ZICO
- Contribuer aux suivis avifaune (4 parcours multi-espèces) (Tribu de Ouipoin, Ouindo, Kouaré et GR du Mont-Do)
- Participer aux activités écotouristiques développées par la tribu de Kouaré (weekend découverte, visite guidée, marché, animation publique...) et animer des opérations d'échange avec d'autres tribus partenaires.

**Savoirs faire et savoir être souhaités:**

- Capacité à travailler en équipe, à mobiliser et à fédérer autour d'un projet
- Sens de l'organisation et de la rigueur pour l'application d'un protocole scientifique
- Goût prononcé pour le travail de terrain et l'effort physique : capacité à effectuer de longues randonnées en forêt dense humide et en montagne, avec sac à dos, sur plusieurs jours...
- Aptitude à la vulgarisation scientifique et à l'animation
- Capacité à vivre et travailler en milieu isolé
- Connaissances de base en bureautique (Word, Excel, Power Point...)
- Ecoute, ouverture d'esprit et force de proposition
- Disponibilité et adaptabilité

**DUREE DE LA MISSION :** 6 MOIS (démarrage Juillet 2015)

**INDEMNISATION MENSUELLE :** 68 454 F/MOIS

**ACCOMPAGNEMENT :**

Organisme d'accueil : Société calédonienne d'ornithologie (SCO)

Lieu : Province Sud, Nouméa ou en tribu

Tuteurs: Fabrice Cugny, directeur

**MODALITE DE CANDIDATURE**

Vous devez vous inscrire et poster votre candidature directement sur le site:

<http://www.service-civique.gouv.fr> (offre de mission en ligne courant semaine 28)

En parallèle vous pouvez envoyer en amont votre lettre de motivation et curriculum vitae par courriel à [administration@sco.asso.nc](mailto:administration@sco.asso.nc)

**\*Volontariat de Service Civique (VSC)**

« Le Service Civique constitue une étape importante de votre engagement dans la société »

Dans le cadre de la réforme du service national, le Volontariat Civil à l'Aide Technique (VCAT), mis en place en 2000 (Loi du 14 mars 2000), a été remplacé par le Service Civique (Loi du 10 mars 2010). La nouvelle loi, complétée par le décret n°2010-485 du 10 mai 2010, prévoit deux formes de service civique ouvert à toutes et tous (y compris les Européens et non-Européens en séjour régulier depuis un an) :

- « l'engagement de service civique » ouvert aux jeunes de 16 ans à 25 ans, pour une durée de 6 à 12 mois ;
- Pour plus de renseignement : <http://www.service-civique.gouv.fr>

■